

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.260**

**GE16 EMPLOI -
Attribution d'une
subvention -
Année 2016**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET
SOLIDARITE / POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

GE16 EMPLOI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ANNEE 2016

L'association GE 16 Emploi est un groupement d'employeurs à but exclusif et non lucratif intervenant sur le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême et d'Horte et Tardoire. Sa principale mission est de mettre à disposition de ses membres un ou plusieurs salariés liés au groupement par un contrat de travail. L'intérêt pour les entreprises est de pouvoir recruter certaines compétences sur des temps partiels. L'intérêt pour les salariés est de cumuler des heures et d'accéder à des temps pleins en CDI.

Au 31 juillet 2016, le groupement compte 66,5 salariés dont 59,5 mis à disposition auprès de ses membres.

Dans le cadre d'une convention d'occupation précaire en date du 4 avril 2014, GE 16 Emploi occupe le plateau référencé P8 d'une surface de 165m² pour un loyer de 936 € TTC/mois.

GE 16 Emploi est aujourd'hui en proie à de grosses difficultés en raison :

- De la baisse de l'activité (réduction d'1 M € du chiffre d'affaires) et de la réduction des effectifs mis à disposition chez des entreprises telles que Garandeau (fin du chantier de la LGV), Lafarge...
- De soucis d'organisation interne

Entre 2014 et 2016, le nombre d'heures facturées est passé de 140 00 à 80 000 et le nombre de contrats à équivalents temps plein est passé de plus de 100 à une soixantaine.

Par courrier en date du 6 juillet 2016, l'association GE 16 Emploi sollicite un soutien de GrandAngoulême.

En parallèle, GE 16 Emploi a relancé des actions devant permettre de retrouver une dynamique positive :

- Conforter les partenariats avec les adhérents actuels et en prospecter de nouveaux, développement de la présence du GE 16 Emploi dans les réseaux professionnels, sociaux...
- Réfléchir sur des nouveaux services aux adhérents (proposition de postes à temps partiel, accompagnement au reclassement pour des entreprises en difficultés),
- Etre vigilant sur les charges de structure : réduction des horaires sur certains postes,
- Promouvoir l'emploi partagé auprès des salariés.

L'action combinée du soutien de GrandAngoulême et des actions doit permettre à GE 16 Emploi de parvenir à l'équilibre de ses comptes.

Au vu de l'intérêt de ce service pour les entreprises du territoire et pour les salariés bénéficiaires,

Au vu du plan de restructuration présenté et mis en place par le Président,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 septembre 2016

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Perspectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € ;

D'INSCRIRE la dépense à la décision modificative n° 3 pour le transfert des crédits de l'article 67452 – sous-rubrique 90 2 – article 6574 – sous-rubrique 90 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2016 | <u>Affiché le :</u> 12 octobre 2016 |